

RAPPORT D'ACTIVITES 2024

OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES – Syndicat intercommunal de la Nive Maritime - Rapport d'activité pour l'exercice 2024.

Les faits marquants de l'année 2024 pour le syndicat qui réunit les communes de Bayonne, Bassussarry, Villefranque et Ustaritz autour de la compétence « voies vertes » ont été la réalisation de la 1re phase (étude préliminaire) de l'étude de maîtrise d'œuvre pour le confortement des berges et le lancement de la phase 2 (avant-projet) (50 k€), le remplacement de lames de la passerelle de Portuberria (18 k€), la mise en place d'une signalisation voie verte sur l'ensemble du parcours (16 k€).

Les réalisations 2024 du syndicat comprennent les charges de gestion courante élagage, fauchages et abattages d'arbres (35 K€), le remboursement des annuités des emprunts (36 K€ de capital et intérêts), le remboursement à la Ville de Bayonne du personnel mis à disposition (53 K€) et l'amortissement des frais d'études et des subventions d'équipement (34 K€).

Leur financement est assuré conformément aux statuts du syndicat par les contributions des communes membres (153 K€), calculées suivant une répartition proportionnelle basée sur la longueur du chemin entretenu et la population INSEE de l'année N-2. Est précisé que depuis cette année l'ensemble des communes membres ont une contribution fiscalisée alors qu'elle était budgétaire pour la Ville de Bayonne. Le syndicat a perçu le 1^{er} acompte d'une subvention du Syndicat des mobilités (SMPBA) pour la réalisation de l'étude de confortement (20 K€).

Le compte administratif 2024, adopté par le comité syndical du 14 mars 2025, fait apparaître au titre des réalisations de l'exercice 220 K€ de dépenses totales pour 220 K€ de recettes. Le résultat global de clôture s'établit, après intégration des résultats 2023, à 4 K€ dont 29 K€ en excédent au titre du fonctionnement et -25 K€ au titre de l'investissement.

Le résultat cumulé, corrigé des restes à réaliser (7 K€ en recette et 3 K€ en dépense), est de 8 K€.

Le budget primitif 2025 voté en application du référentiel M57 s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 499 K€ dont 338 K€ pour la section d'investissement et 161 K€ pour la section de fonctionnement.

Le montant d'investissement inscrit s'explique par une prévision importante d'études préalables à la réalisation des travaux sur berges (153 K€) et de travaux (138 K€). Les études comprennent la phase 3 de l'étude maîtrise d'œuvre, les études environnementales préalables et une mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la passerelle de Portuberria. Les travaux comprennent le confortement de la berge sur le chemin de Jantot et la reprise de l'enrobé, un nouveau remplacement de lame de platelage de la passerelle, le paiement des travaux de signalisation réalisés en 2024, la stabilisation d'accotement à Ustaritz.

Le remboursement du capital des emprunts se maintient à 22 K€.

Dans le même temps, les contributions des communes membres se maintiennent à 153 K€.

La balance du compte administratif 2024 est jointe au présent rapport d'activité.